

**LSAP**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

02 AOUT 2019

1007

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 2 août 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances.

La Banque centrale européenne vient de publier les statistiques les plus récentes concernant la contrefaçon de billets et pièces d'Euros dans l'espace européen.

Selon la BCE, la contrefaçon a connu à nouveau un recul sensible par rapport à 2017 et 2018.

- J'aimerais savoir de Monsieur le Ministre si cette tendance en matière de contrefaçon se confirme Luxembourg ?
- Quels sont les billets/pièces qui sont les plus susceptibles d'être contrefaits ?
- Quel est le nombre et la nature des délits constatés sur notre territoire ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député

**Réponse du Ministre des Finances, Pierre Gramegna et de la Ministre de la Justice, Sam Tanson, à la question parlementaire n°1007 du 2 août 2019 de l'honorable Député Mars Di Bartolomeo relative à la contrefaçon de billets et pièces d'euros**

La Banque centrale du Luxembourg assure un suivi régulier de la situation de la contrefaçon monétaire de l'euro au Grand-Duché du Luxembourg.

En ce qui concerne la situation du faux monnayage au Luxembourg pour l'année 2018, 982 faux billets ont été détectés contre 1 131 pour l'année 2017, soit une diminution de 149 exemplaires en 2018 par rapport à 2017. Concernant les fausses pièces en euros, 26 fausses pièces ont été détectées en 2018 contre 16 pour la même période en 2017.

En 2018, le Luxembourg se classait donc au 24<sup>ème</sup> rang avec une part de 0,14% des contrefaçons détectées en circulation au niveau européen, alors qu'en 2017 le Grand-Duché figurait au 20<sup>ème</sup> rang.

Pour ce qui concerne la situation de la contrefaçon monétaire de l'euro, pour le premier semestre 2019, par rapport au premier semestre 2018, les points suivants méritent d'être relevés :

- 249 faux billets ont été détectés en circulation au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, contre 531 pour la même période en 2018, soit une diminution de 282 exemplaires ;
- 4 faux billets ont été saisis avant mise en circulation, contre 15 au premier semestre de l'année dernière ;
- les faux billets de 50€ représentent 60% du total, suivi par les contrefaçons de 20€ qui s'élèvent à 21%. Les contrefaçons de 100€ ont reculé cette année, passant de 28% au premier semestre de l'année dernière à 9% pour le premier semestre 2019 ;
- le Luxembourg se classe au 24<sup>ème</sup> rang représentant une part de 0,06% des contrefaçons détectées en circulation au niveau européen ;
- plus de 86% des contrefaçons sont détectées au Luxembourg par les banques et transporteurs de fonds, 11% sont détectés par le public et le commerce ;
- aucune fausse pièce n'a été détectée, alors que 10 fausses pièces avaient été détectées pour la même période en 2018.

La contrefaçon de billets et de pièces en euros a donc connu au premier semestre 2019 un recul par rapport à 2017 et 2018.

Toutes les contrefaçons détectées peuvent être identifiées grâce à la méthode « toucher, regarder, incliner ». La méthode est d'ailleurs décrite sur le site Internet de la BCE<sup>1</sup> ainsi que celui de la BCL<sup>2</sup>.

Actuellement, les billets de 20€ et 50€ sont les billets les plus contrefaits, car ces coupures sont les plus utilisées par le public. Avec un usage plus répandu du billet de 100€ comme moyen de paiement, des contrefaçons de cette coupure peuvent aussi parfois apparaître, comme ce fut le cas au cours de l'année 2018.

La pièce de 2€ reste la pièce la plus contrefaite, suivie par celles de 50 cents et de 1€.

<sup>1</sup> <https://www.ecb.europa.eu/euro/banknotes/security/html/index.fr.html>

<sup>2</sup> [http://www.bcl.lu/fr/Billets-et-pieces/billets\\_pieces/index.html](http://www.bcl.lu/fr/Billets-et-pieces/billets_pieces/index.html)

En ce qui concerne le nombre des délits constatés dans ce contexte au Luxembourg en 2017 et 2018, les chiffres se présentent ainsi, par arrondissement judiciaire :

|                   | 2017      | 2018      |
|-------------------|-----------|-----------|
| <b>DIEKIRCH</b>   | 3         | 3         |
| <b>LUXEMBOURG</b> | 65        | 63        |
| <b>Total</b>      | <b>68</b> | <b>66</b> |

Quant à la nature de ces délits, ils se déclinent comme suit, par référence aux articles correspondants du code pénal. A noter que certaines affaires peuvent impliquer plusieurs articles :

|                   | 2017      | 2018      |
|-------------------|-----------|-----------|
| <b>DIEKIRCH</b>   | <b>7</b>  | <b>3</b>  |
| 000-162.N-01      | 1         | 0         |
| 000-162-00        | 1         | 0         |
| 000-168-00        | 2         | 2         |
| 000-169-00        | 1         | 0         |
| 000-170-00        | 1         | 0         |
| 000-173-01        | 1         | 1         |
| <b>LUXEMBOURG</b> | <b>79</b> | <b>64</b> |
| 000-160-01        | 0         | 2         |
| 000-162.N-01      | 20        | 1         |
| 000-162-00        | 1         | 0         |
| 000-162-01        | 0         | 1         |
| 000-162-02        | 1         | 0         |
| 000-164-01        | 0         | 1         |
| 000-168-00        | 24        | 53        |
| 000-169-00        | 1         | 0         |
| 000-173-01        | 16        | 4         |
| 000-173-04        | 1         | 0         |
| 000-174-02        | 1         | 0         |
| 000-177-00        | 10        | 0         |
| 000-177-02        | 3         | 2         |
| 000-180.N-09      | 1         | 0         |
| <b>Total</b>      | <b>86</b> | <b>67</b> |



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 LUXEMBOURG

Référence : 82dxc6511

Luxembourg, le 11 SEP. 2019

**Concerne :** Question parlementaire n° 1007 du 2 août 2019 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo relative à la contrefaçon de billets et pièces d'euros

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA